Arrêté en conseil C.P. 1956-570, approuvé le 12 avril 1956: approuvant le budget d'établissement de la Canadian Arsenals Limited pour l'année expirant le 31 mars 1957.

A six heures quatre minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, suivant l'article deux du Règlement.

the service points point que la Charaine en forme en comme de la Consumo Service de la C